

# Vers un compte personnel d'activité élargi : outil de sécurisation des transitions professionnelles augmentées

---

## Synthèse

La loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels adoptée en 2016 a créé le Compte Personnel d'Activité (CPA). Ce dispositif, qui comprend à la fois le Compte Personnel de Formation, le Compte Professionnel de Prévention et le Compte Engagement Citoyen, a été pensé pour être un outil de sécurisation et d'individualisation des droits pour passer d'une logique de protection par le salariat vers une protection liée à la personne. Le CPA vise dès sa mise en place à permettre une meilleure couverture des personnes dans un système décloisonné et à personnaliser des droits attachés à la personne et définis dans un cadre collectif. Cette création était d'ailleurs portée par la CFTC qui revendique de longue date l'extension de ce dispositif à d'autres droits et l'accentuation de sa portabilité pour en faire un outil universel de portabilité des protections sociales tout au long de la vie.

L'étude réalisée en partenariat avec la CFTC dans le cadre de l'Agence d'objectifs de l'IRES vise dès lors à répondre aux défis et implications suscités par l'extension éventuelle du CPA, au travers d'une recherche qualitative en sciences sociales avec le recueil de nombreux témoignages de militants syndicaux et acteurs sociaux. Le rapport complet est constitué de quatre parties, qui traitent successivement de l'émergence du CPA, de l'analyse de ses forces et faiblesses, de son rôle dans la facilitation des parcours professionnels, et enfin des perspectives de son élargissement vers d'autres droits.

Comme le révèle l'étude, le CPA a été pensé dans le contexte d'une plus grande diversification des parcours professionnels avec des trajectoires professionnelles de moins en moins linéaire et une augmentation des embauches en contrat de courte durée. Améliorer les transitions professionnelles devient alors un besoin impératif d'articulation entre temps long et temps court, ainsi qu'un besoin d'anticipation face aux rotations de la main d'œuvre. Le CPA, en étant levier de professionnalisation, facilite donc les transitions professionnelles et sécurise les parcours professionnels, alors même que les difficultés liées à l'insertion professionnelle persistent, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi, et notamment les jeunes ou les personnes en situation de handicap.

Composante essentielle du CPA, le CPF propose des formations permettant d'anticiper les transformations à venir, et notamment numériques et vertes. Les formations éligibles au CPF qui doivent être qualifiantes sont de même explicitement inscrites dans le Registre national des certifications professionnelles. La digitalisation du CPF favorise en outre la logique d'autonomisation de la gestion par les individus de leur parcours de formation.

Si le dispositif connaît un déploiement rapide et efficace, puisque le nombre de formations financées par le CPF augmente fortement chaque année, l'étude révèle cependant que le dispositif ne permet pas toujours de corriger les inégalités sociales, puisqu'il est avant tout utilisé par les cadres et assimilés. A l'inverse, cet outil est moins connu par les demandeurs d'emploi ou dans les plus petites entreprises. L'accompagnement à l'usage du CPF pour les autres catégories de salariés, ainsi que les demandeurs d'emploi, est donc à développer pour limiter les inégalités d'accès.

En parallèle, l'enquête qualitative illustre que les comptes engagement citoyen et pénibilité font l'objet d'un déficit certain de notoriété : les personnes interrogées, y compris celles ayant réalisé des tâches de bénévolat, déclarent le plus souvent leur méconnaissance de l'existence même de ces outils.

Fort de ces différents constats, l'étude aborde ensuite la nécessaire facilitation des conversions et transitions dans le cadre du CPA entre les différents dispositifs. La majoration des droits et abondements prévus pour les publics les plus vulnérables et les aidants fait partie des avancées possibles étudiées en parallèle de cette conversion.

Ce CPA ambitieux rassemblerait dès lors davantage de droits sociaux, y compris en matière de santé, d'assurance chômage, de formation ou d'aide pour les personnes aidants. Ces droits pourraient être alors convertis entre eux selon une règle de conversion déterminée en amont dans le cadre d'un accompagnement renforcé dans l'exercice des droits. Ce dernier passerait notamment par un renforcement du Conseil en évolution professionnelle dont le rôle serait augmenté et accessible à tous.

Ce CPA redimensionné pourrait devenir in fine un réel outil universel de pilotage avec une accentuation de la portabilité des droits et plus de liberté dans son usage tout au long de la vie. Aller au-delà du CPA actuel conduit dès lors à envisager la création d'un régime social universel d'activité qui serait l'aboutissement logique de l'universalisation des prestations. L'élargissement du CPA à l'ensemble des droits sociaux, par exemple en intégrant un droit à congé parental individualisé et fractionnable ou encore l'aide à la mobilité, constituerait une étape décisive vers une cartographie globale des droits des individus, avec l'ensemble des informations rassemblées dans un lieu identique et facile d'accès. Cette cartographie donnerait ainsi aux individus la possibilité de choisir dans une certaine mesure les droits dont ils ont le plus besoin. Ceci permettrait de renforcer l'existence du CPA, de lui redonner du sens et de la visibilité et de le rendre aisément accessible par les individus. L'accompagnement serait aussi plus individualisé et donc renforcé.

Au terme de son étude, l'auteur insiste sur le fait que le CPA mérite d'être développé. Parce qu'innovant à plus d'un titre et évolutif, il contribue à limiter le non recours aux droits et à réduire les interstices dans la protection des personnes. Le bilan de ses atouts et faiblesses montre des marges de progression certaines pour améliorer l'existant. En particulier, de nouveaux droits semblent à ajouter pour répondre aux problématiques de la mobilité, de l'accès au logement, du transport ou encore de la dépendance des aînés, et ce afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi. La fongibilité développée ici dans le cadre de cette étude devra cependant être encadrée pour ne pas mettre en danger l'avenir professionnel des personnes.

## Auteur

**Anne Muller** est maître de conférences en sciences de l'éducation, université Paris 1 Pantheon-Sorbonne, Institut des sciences sociales du travail.